

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

Direction de l'Observation et de la Programmation

**NOTE DE VEILLE DU
SECTEUR ENERGETIQUE
(Informations du 25 juin 2010)**



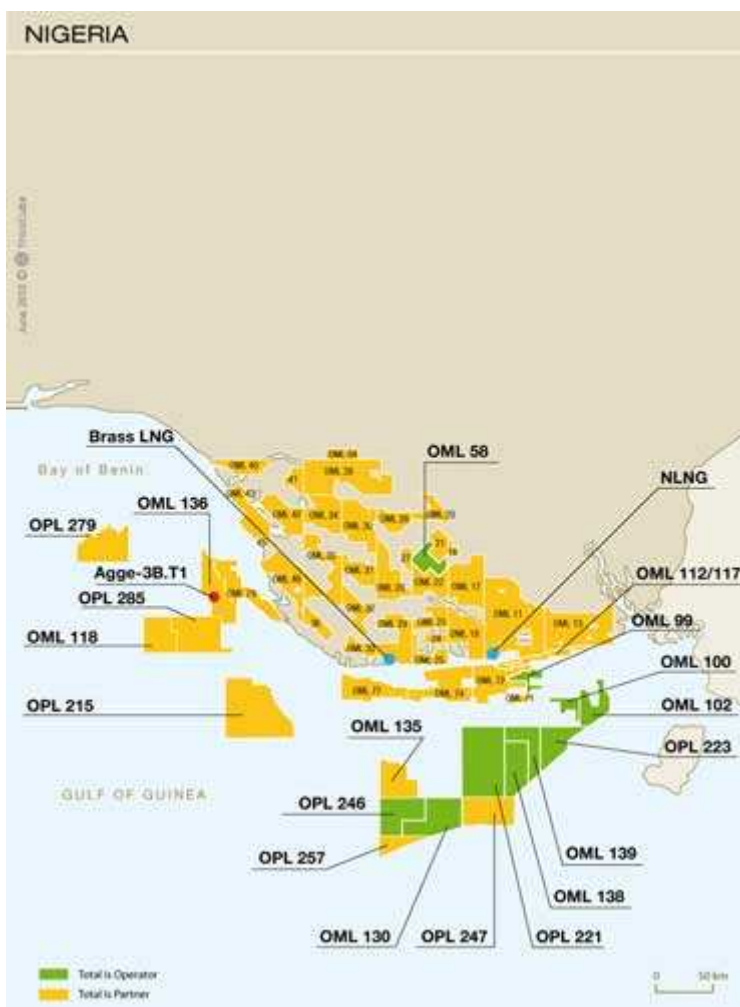
Nigéria : nouvelle découverte d'hydrocarbures de Total

(src :Total)

Total a annoncé jeudi que sa filiale, Total Exploration & Production Nigeria, en partenariat avec Conoil Producing, avait réalisé une découverte d'hydrocarbures dans la partie centrale du permis OML 136*, au large de la côte occidentale méridionale du Nigeria.

Le puits Agge-3B.T1 qui visait à explorer un compartiment de la structure d'Agge jamais foré auparavant, a atteint une profondeur totale de 2 170 mètres, par une profondeur d'eau de 140 mètres. Total indique que le puits a rencontré plusieurs réservoirs de gaz totalisant une épaisseur brute de plus de 150 mètres. En test, le puits a produit 21 millions de pieds cubes de gaz par jour.

Enfin, des études sont en cours afin d'évaluer les options de développement - plutôt optimistes - de cette découverte et plus généralement sur l'ensemble du permis.



Total Exploration & Production Nigeria Ltd (40%) est partenaire sur le permis OML 136, auquel est associé l'opérateur Conoil Producing Limited (60%).

Le Gabon fixe la vente de ses blocs pétroliers à octobre

(src :lesechos)

Le lancement de la vente de blocs du domaine pétrolier du Gabon, initialement annoncé pour le 5 mai, a été fixé au 27 octobre, a annoncé jeudi soir le gouvernement gabonais. Le Conseil des ministres réuni jeudi "a approuvé la nouvelle date de lancement du projet du 10ème appel d'offre des blocs libres du domaine pétrolier gabonais en mer profonde et très profonde. (...) La cérémonie de lancement de ce 10ème appel d'offre se déroulera à Libreville le 27 octobre 2010", déclare le gouvernement dans le communiqué du Conseil diffusé par les médias.

L'appel d'offres concerne "42 blocs pétroliers en mer profonde d'une superficie de 110.000 m²", selon les autorités.

Le lancement de la vente avait été annoncé en mars, puis reporté de quelques mois pour accorder plus de temps de préparation aux investisseurs intéressés, avait alors expliqué le ministre des Mines, du Pétrole et des Hydrocarbures, Julien Nkoghé Békalé.

"Il y a eu un intérêt tellement croissant que la date du 5 mai paraissait trop juste. Il fallait donc donner un délai supplémentaire aux entreprises afin de préparer leurs dossiers. Nous allons donc sillonner le monde pour rencontrer le maximum d'opérateurs. C'est la raison pour laquelle nous avons jugé utile de reporter cette mise aux enchères à une date ultérieure", avait-il dit.

En décidant la mise aux enchères des blocs, le gouvernement avait par ailleurs chargé le ministre du Pétrole "d'engager un plan de marketing du domaine pétrolier gabonais sur les places financières de Paris, Houston, Singapour, Londres et de la ville de Calgary (Canada)".

Le pétrole est la principale richesse du Gabon, qui en produit entre 220.000 et 240.000 barils par jour. Officiellement, ses recettes assurent à l'Etat "environ 60%" de son budget.

Selon les chiffres officiels et la Banque mondiale, en 2009, la production de pétrole du Gabon a été de 12,6 millions de tonnes, assurée à plus de 60% par le groupe français Total et l'Anglo-Néerlandais Shell.



La Pologne va accroître sa capacité de stockage de gaz

(src : Commission Européenne)

La Commission européenne a autorisé l'octroi de subventions publiques pour un montant de 390 millions d'euros en faveur de la construction ou de l'agrandissement de quatre sites de stockage souterrain de gaz en Pologne.

Le stockage de gaz renforce la sécurité de l'approvisionnement et permet à un pays de faire face aux ruptures d'approvisionnement ou aux variations saisonnières de la consommation.

Pour M. Joaquín Almunia, membre de la Commission chargé de la concurrence, « *ce projet permettra à la Pologne d'accroître sa sécurité d'approvisionnement en gaz, dans l'intérêt de*

ses citoyens, sans pour autant fausser indûment la concurrence, car les capacités de stockage seront mises à la disposition de tous les concurrents présents sur le marché polonais ».

En novembre 2009, la Pologne a notifié à la Commission son intention d'accorder une aide d'État pour un montant total de 1 539 millions de PLN (environ 390 millions €) à Polskie Gornictwo Naftowe i Gazownictwo S.A. en faveur de quatre projets visant à accroître la capacité de sites de stockage souterrain situés à Strachocina (région des Carpates), à Wierzchowice (en Silésie) et à Mogilno (Cujavie-Poméranie), et à construire un nouveau site de stockage souterrain à Kosakowo (sur la côte Baltique). Polskie Gornictwo, une entreprise publique, est le principal intervenant sur le marché du gaz en Pologne.

Le projet devrait être achevé en 2015 et portera la capacité de stockage de la Pologne à 2,6 milliard de m³ (contre 1,6 milliard actuellement), ce qui rapprochera le pays de la moyenne actuelle de l'UE en ce qui concerne la capacité de réserve (14 % de la demande annuelle).

Les projets augmenteront la capacité totale de stockage disponible en Pologne, permettant ainsi à tous les intervenants du marché, et pas uniquement au bénéficiaire de l'aide, de mieux remplir leurs obligations de constitution de réserves.

Le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en gaz est l'objectif visé par la directive 2004/67/CE du Conseil et l'augmentation des capacités de stockage constitue un des instruments expressément prévus par la directive pour y parvenir. **À l'heure actuelle, 21 États membres stockent du gaz pour assurer la sécurité de leur approvisionnement.**

Les quatre projets de stockage de gaz sont énumérés dans le programme opérationnel 2007-2013 «Environnement et infrastructures» de la Pologne, qui est admissible au bénéfice de fonds de l'UE, sur demande de la Pologne. Les deux principaux sites, Wierzchowice et Kosakowo, sont mentionnés dans les orientations relatives aux réseaux transeuropéens d'énergie énoncées par le Parlement européen et le Conseil en 2006.

Bruxelles doit redoubler d'efforts pour sécuriser ses approvisionnements en gaz

(src : Commission Européenne)

La querelle gazière entre le Bélarus et la Russie incite l'Union à accentuer la préparation de plans de secours et à travailler à la libéralisation du marché de l'énergie.

La énième querelle entre la Russie et un pays par lequel transitent ses exportations de gaz à destination de l'Union européenne a été résolue hier. Après avoir quasiment coupé le robinet au Bélarus pendant deux jours, ce qui a entraîné indirectement une chute de 50 % des fournitures de gaz à la Lituanie voisine, Gazprom a repris hier ses approvisionnements après le règlement par Minsk d'une facture en retard.

Comme lors des trois coupures de gazoduc survenues depuis 2006, qui impliquaient l'Ukraine, la responsabilité des événements incombe au moins autant au pays de transit qu'à la Russie. Cependant, la réputation de fournisseur fiable du monopole semi-public du gaz russe, Gazprom, a été écornée encore une fois, comme le souligne Chris Weafer, analyste de la banque Uralsib. Ce qui incite Bruxelles à préparer des plans de secours, tel celui annoncé mercredi soir par la Commission européenne, après que le commissaire à l'Énergie, Günther Oettinger, a estimé en des termes sans précédent que la réduction des livraisons de gaz russe constituait « *une attaque contre toute l'Union* ». Ce nouveau règlement, qui pourrait être adopté à l'automne par le Parlement, fournit pour la première fois un indicateur

permettant de définir ce qu'est une rupture d'approvisionnement majeure, censée déclencher des mécanismes de solidarité entre pays européens.

Nouvelles interconnexions

Le règlement préconise aussi de nouvelles interconnexions des gazoducs au sein de l'Union pour permettre, en cas de crise, d'approvisionner à partir d'autres fournisseurs (Norvège, Algérie, Grande-Bretagne) des pays dépendant massivement du gaz russe. Si le gaz transitant par le Bélarus représente seulement 6 % de la consommation totale de gaz de l'Union, cette proportion monte presque à 100 % dans certains Etats baltes, tandis que l'Italie, la Pologne, la Hongrie ou les Balkans dépendent, eux, surtout du gaz passant par l'Ukraine, aux relations assez conflictuelles avec Moscou jusqu'à il y a peu.

Plus fondamentalement, ces crises à répétition encouragent l'Union à « *renforcer ses efforts de diversification des importations* », souligne Chris Weager. Des projets de gazoducs, comme Nabucco, permettant d'acheter du gaz à des pays d'Asie centrale en contournant la Russie, sont dans les cartons.

En théorie, la Russie ne s'y oppose pas, reconnaissant qu'il est légitime pour les Européens de multiplier fournisseurs et routes de transit tandis qu'elle-même diversifierait ses débouchés, mais pousse ses pions pour la construction de deux gazoducs, le North Stream et le South Stream, concurrents de Nabucco, à la rentabilité aléatoire.

Les Européens comptent aussi repartir à l'offensive pour la libéralisation du marché de l'énergie. Le ministre polonais des Affaires étrangères, Radoslaw Sikorski, a annoncé mercredi soir l'intention de Varsovie de faire de l'énergie une priorité de sa présidence tournante de l'Union en 2011. En outre, l'Europe compte bien réduire sa consommation de gaz dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.



Energie : Bruxelles met à l'amende 20 pays membres

(src :CE)

La Commission européenne a décidé d'adresser à 20 États membres, 35 demandes distinctes pour qu'ils mettent en œuvre et appliquent intégralement différents aspects de la législation de l'UE destinée à créer un marché unique du gaz et de l'électricité.

Ces règles visent à accroître la capacité et la transparence des marchés du gaz et de l'électricité. Car selon Bruxelles, "*l'existence d'un marché fonctionnant de manière satisfaisante, bien régulé, transparent et interconnecté, où les prix ont un rôle de signal, est essentielle pour garantir la concurrence et la sécurité d'approvisionnement*".

Les États membres concernés disposent à présent de deux mois pour répondre aux demandes de la Commission, qui prennent la forme d'«avis motivés» conformément aux règles de l'UE en matière de procédures d'infraction. En l'absence de réponses satisfaisantes de la part des États membres concernés, la Commission peut décider de les traduire devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Au total, la Commission envoie 35 avis motivés aux 20 États membres suivants : Belgique, Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni.

Les principales violations de la législation constatées par la Commission sont les suivantes :

- "le manque d'informations de la part des gestionnaires des systèmes de transport de gaz et d'électricité, qui gêne l'accès effectif au réseau des fournisseurs d'énergie";
- "des systèmes d'allocation des capacités du réseau inadéquats, empêchant le meilleur usage possible des réseaux de transport de gaz et d'électricité dans les États membres";
- "l'absence de coordination et de coopération transfrontalières entre gestionnaires de réseau de transport d'électricité et autorités nationales, nécessaires pour allouer de manière plus efficace les capacités du réseau au niveau des interconnexions transfrontalières, ce afin d'optimiser l'utilisation du réseau électrique existant pour satisfaire au mieux les besoins à l'échelle régionale et européenne";
- "l'inefficacité des efforts des gestionnaires de réseau de transport de gaz pour offrir aux utilisateurs du réseau la possibilité d'entrer sur les marchés du gaz en amont (par exemple d'Allemagne en Pologne, ou de Grèce en Bulgarie), grâce à l'offre de flux à rebours interruptibles («backhaul»);
- "l'absence de mesures exécutoires effectives à prendre par les autorités compétentes des États membres en cas de violation de la législation de l'UE, y compris l'absence de sanctions efficaces au niveau national";
- "l'absence de procédures appropriées de règlement des litiges pour les consommateurs – un principe fondamental des directives Électricité et Gaz est que tous les citoyens bénéficiant des avantages du marché unique de l'énergie devraient aussi bénéficier d'un niveau élevé de protection des consommateurs. L'inexistence de procédures transparentes, simples et peu coûteuses pour traiter leurs plaintes peut dissuader les consommateurs de tirer avantage du marché unique de l'énergie."

BIOCARBURANTS

Feuilles de route pour les biocarburants 2^e génération

(src :LaTribune)

Du fait de son savoir-faire en termes de pilotage de projets, l'ADEME s'est vue confiée à l'été 2008 la gestion et l'animation du Fonds démonstrateur de recherche.

Né du Grenelle Environnement, le Fonds démonstrateur de recherche est doté d'une enveloppe de 325 millions d'euros sur 4 ans. Ses objectifs : favoriser les ruptures technologiques nécessaires pour atteindre l'objectif du facteur 4 d'ici 2050 et proposer des technologies compétitives sur les marchés dès 2020 pour atteindre l'objectif européen du « 3 X 201 ».

Ce Fonds permet de réaliser et d'expérimenter des technologies encore au stade de la recherche en laboratoire afin de les optimiser, de valider leur faisabilité et leurs performances à une échelle représentative d'une utilisation industrielle. Il facilite le transfert de technologies entre les laboratoires de recherche et les applications industrielles et accélère ainsi le processus d'innovation.

3 domaines de recherche prioritaires ont été identifiés : le transport, l'énergie et l'habitat.

Concernant les biocarburants de 2ème Génération, 2 projets sont programmés. Il s'agit de BioTfuel et de Gaya.

Le projet BioTfuel vise à développer, à l'horizon 2017, une chaîne complète de procédés industriels à même de traiter la plus large gamme de ressources biomasses (résidus agricoles, petits morceaux de bois) et fossiles (résidus pétroliers). Objectif : produire un biodiesel et un biokérosène de 2ème génération de haute qualité.

L'ambition du projet est également de rechercher un équilibre optimal entre les performances économiques et environnementales de la chaîne de procédés.

La sélection des procédés s'effectuera dès 2010. Leur adaptation pour permettre le traitement de la biomasse est prévue entre 2010 et 2012. La construction de deux sites de démonstration (une unité de préparation de la biomasse et une unité de gazéification de la biomasse) se poursuivra jusqu'en 2013. La validation, l'optimisation et l'intégration des procédés sont programmées entre 2010 et 2016, pour une commercialisation en 2017.

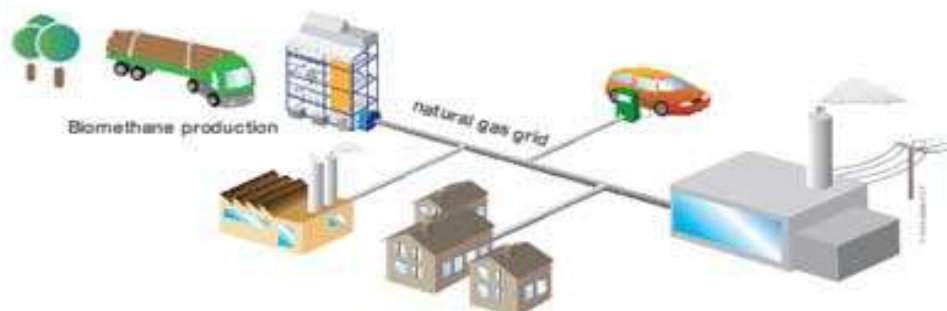
Financé par le Fonds démonstrateur de recherche de l'ADEME, à hauteur de 30 millions d'euros, et le Conseil régional de Picardie (Coût total de 112,7 millions d'euros sur 7 ans).

Projet coordonné par : Bionext

Partenaires : Axens, CEA, IFP, Sofproteol, Total, Uhde GmbH (ThyssenKrupp)
Financé par le Fonds démonstrateur de recherche de l'ADEME, à hauteur de 30 millions d'euros, et le Conseil régional de Picardie (Coût total de 112,7 millions d'euros sur 7 ans).

Dans le cadre du développement de nouvelles filières industrielles de valorisation des énergies renouvelables, **GAYA** vise à mettre en place une production de biométhane, dit « méthane vert ». Ce biogaz sera obtenu à partir de la gazéification des matières organiques (biomasse lignocellulosique), selon un procédé thermochimique de 2ème génération qui, pour améliorer le bilan énergétique, utilise l'ensemble de la matière organique.

À terme, ce biométhane pourrait servir comme carburant automobile écologique ou combustible transportable via le réseau de gaz naturel. Le projet GAYA permettra de tester de nouvelles technologies de production, en vue de créer une filière viable, performante du point de vue environnemental, et rentable.



Le projet GAYA débutera en juin 2010, pour un programme de R&D de sept ans. La phase de démonstration préindustrielle est prévue courant 2012, pour une flière opérationnelle à l'horizon 2016.

Financé par le Fonds démonstrateur de recherche de l'ADEME à hauteur de 18,9 millions d'euros (budget total de 46,4 millions d'euros).

Projet piloté par : GDF SUEZ

Partenaires : CEA, CIRAD, CTP, FCBA, ENSTIMAC-RAPSODEE, LRGP, ENSIACET-LGC, UCCS, UCFF et REPOTEC.